



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 31998

### Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des femmes afghanes. Malgré la chute du régime taliban, la situation de ces femmes ne semble guère avoir évolué vers une plus grande émancipation contrairement aux espoirs nourris au lendemain du changement de régime. Il lui demande donc, en conséquence, si le Gouvernement peut faire un état précis de leur situation actuelle et des actions menées pour que leur liberté soit affirmée avec force.

### Texte de la réponse

La chute du régime obscurantiste des Taliban a levé une importante hypothèque pesant sur les femmes afghanes. Leur accès à l'éducation et au travail a été partiellement rétabli, mais les traditions de primauté masculine et l'application de codes tribaux sous couvert de respect de la loi islamique représentent encore des barrages à la promotion de la condition féminine. A ce titre, il appartient à la communauté internationale de favoriser une évolution graduelle des mentalités afin de faire pleinement participer les femmes afghanes au renouveau de leur pays et à sa démocratisation. Il appartient également aux nouvelles autorités afghanes de consolider le statut des femmes par la mise en place de dispositifs législatifs et réglementaires, et de veiller à leur application sur l'ensemble du territoire afin d'assurer à la population féminine une progression vers l'égalité de traitement. En matière de mise en conformité du droit afghan avec les engagements internationaux de protection des droits de l'homme, la nouvelle Constitution de l'Afghanistan, adoptée le 4 janvier 2004, précise, dans son article 22, que les citoyens afghans, hommes et femmes, sont égaux devant la loi. Cette constitution réserve également un quota de sièges pour les femmes dans les deux assemblées. Pour sa part, la France a apporté un appui déterminé aux autorités afghanes pour permettre le rétablissement du droit des femmes afghanes après la chute du régime des Talibans. Dans le cadre du fonds français délégué auprès du programme des nations unies pour le développement, un projet de soutien au ministère afghan de la condition féminine a été mis en place en vue de former les personnels de ce ministère aux tâches qui sont les siennes. Avec la fonction de conseil auprès des femmes et des organisations féminines, le développement d'activités de formation et de sensibilisation auprès des autres ministères aux questions touchant les droits des femmes est un axe prioritaire de ce projet. L'ancienne ministre de la condition féminine, Mme Sima Samar, aujourd'hui présidente de la commission indépendante des droits de l'homme, extrêmement attentive à la condition des femmes afghanes, a été accompagnée par un représentant de l'ambassade de France en Afghanistan à l'ouverture de chacune des représentations en province de cette commission. Un certain nombre de projets ont par ailleurs été mis en place en vue de l'appui aux femmes et de l'amélioration de leur condition. La France a contribué à la réhabilitation et au fonctionnement du Jardin des femmes de Kaboul, institution réservée aux jeunes filles et aux femmes, où les intéressées peuvent trouver un soutien en formation et un appui psychologique et social, de la Maison des femmes d'Istalef, structure de formation et d'appui médico-social pour les femmes d'une ville à environ 40 kilomètres au nord de Kaboul, et de la Maison des femmes de Ghazni (environ 150 kilomètres au sud de Kaboul), centre de formation et d'accueil pour les femmes. La France a aussi contribué à la poursuite de l'enseignement et à l'intégration dans le système scolaire afghan des enseignantes

ayant travaillé clandestinement durant le régime des Talibans. Elle a pris en charge le lycée Malalaï de Kaboul, lycée de filles traditionnellement francophone. Ainsi, les actions de la France dans ses différents domaines de coopération avec l'Afghanistan, et notamment dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'éducation, ont toujours comme préoccupation d'intégrer des composantes permettant d'améliorer la situation des femmes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Max Roustan](#)

**Circonscription :** Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31998

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2004, page 407

**Réponse publiée le :** 17 février 2004, page 1196